

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE SERVICES IDELREMPLA

Version _ février 2023

Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation et de services (« **les Conditions** ») constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Le Prestataire est IDELREMPLA, nom commercial de Monsieur Benoit Sartre, Entrepreneur (SIRET : 91538512400010) 66 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (« le Prestataire »).

Les Conditions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit aux Clients (« **Le(s) Client(s)** ») les prestations de services associés (« **les Prestations** »). Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues via le site www.idelrempla.fr (« **le Site** »).

Tout Client et Utilisateur reconnaît et accepte que toute souscription aux Services via le Site vaut acceptation sans réserve des Conditions. Il reconnaît avoir pris connaissance des Conditions avant toute utilisation des Services. La version actuelle des Conditions est la seule opposable aux Clients et Utilisateurs du Site :

- Pendant toute la durée d'utilisation du Site et jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace. IDELREMPLA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions sans en avertir au préalable les Utilisateurs mais les Conditions applicables sont celles en ligne au moment de la souscription aux Services ;
- Pour toute souscription aux Services du Site.

Les CGUS entrent en vigueur et s'appliquent à compter du jour de leur acceptation par l'Utilisateur :

- Pour les Cabinets et les Remplaçants : soit au moment de l'enregistrement de la Demande, soit au moment de son activation ;
- Pour les Remplaçants : au moment de la création de leur Espace.
- Pour les Visiteurs : dès leur entrée sur le Site.

Les Conditions prévalent sur tout autre document émanant d'IDELREMPLA ou de toutes autres Conditions générales d'achat. Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes ou d'établir des Conditions particulières.

Les présentes Conditions sont entrées en vigueur le 16 février 2023.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

« **Cabinet** » : désigne le professionnel infirmier libéral installé qui souhaite trouver un remplaçant pour un remplacement infirmier libéral. Le Cabinet propose, à ce titre, une Offre de remplacement sur IDELREMPLA.FR.

« **Conditions Générales d'Utilisation et de Services** » ou « **CGUS** » : désignent les présentes Conditions ;

« **Demande** » : désigne la demande de remplaçant effectuée par le Cabinet (ci-après « **Demande de remplaçant** ») et / ou la demande de remplacement effectuée par le Remplaçant (ci-après « **Demande de remplacement** ») sur IDELREMPLA.FR dans les conditions et selon les modalités de l'article 5 des CGUS. Une Demande comprend (entre autres) des informations et des Données Personnelles sur le Cabinet ou le Remplaçant.

« **Données Personnelles** » : désignent toutes informations et données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, prénom, courriel, n° de téléphone, adresse postale, etc.) et a le sens qui lui est attribué par le Règlement Général de Protection des Données (« **le RGPD** »).

« **Espace Personnel** » ou « **Espace** » : désigne l'espace numérique adossé à IDELREMPLA.FR, personnel à l'Utilisateur, et auquel ce dernier accède grâce à des Identifiants qui lui sont propres. Il existe deux types d'Espaces Personnels en fonction du type d'Utilisateur :

- l'Espace Cabinet pour les Cabinets cherchant des Remplaçants ;
- l'Espace Remplaçant pour les Remplaçants cherchant un Remplacement ;

« **IDELREMPLA** » : désigne Monsieur Benoit SARTRE, domicilié à 66 Avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS – France, (SIRET : 91538512400010) joignable par mail à l'adresse contact@idelrempla.fr .

« **Identifiants** » : désignent les login et mot de passe personnels à l'Utilisateur et lui permettant d'accéder à son Espace Personnel de manière sécurisée. L'Utilisateur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion. En cas de perte ou de vol il s'engage à prévenir sans délai IDELREMPLA, ce dernier ne pouvant être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol des identifiants de l'Utilisateur ayant entraîné une utilisation frauduleuse de son compte.

« **Offre** » : désigne l'offre de remplacement effectuée par le Remplaçant (ci-après l'« **Offre de remplacement** ») sur IDELREMPLA.FR dans les conditions et selon les modalités de l'article 6 des CGUS. Une Offre comprend (entre autres) des informations et des Données Personnelles sur le Cabinet ou le Remplaçant.

« **Partie** » ou « **Parties** » : désign(ent) indifféremment IDELREMPLA, le Visiteur ou l'Utilisateur (incluant le Cabinet et le Remplaçant) ;

« **Réglementation Applicable** » : désigne toute réglementation (loi, règlement, décret) applicable aux présentes conditions et qui sont évoquées aux présentes ;

« **Remplaçant** » : désigne le professionnel infirmier qui postule via le Site pour remplacer un infirmier libéral au sein d'un cabinet infirmier libéral. Le Remplaçant effectue à ce titre une Demande de remplacement sur IDELREMPLA.FR.

« **Services** » : désignent les services fournis en ligne par IDELREMPLA aux Visiteurs et / ou Utilisateurs et détaillés aux articles 5 à 11 des CGUS.

« **Site** » : désigne le site Internet édité par IDELREMPLA et accessibles à l'adresse URL www.idelrempla.fr (ci-après « IDELREMPLA.FR ») ainsi que tout autre site exploité par IDELREMPLA et nécessaire à la fourniture des Services ;

« **Visiteur** » : désigne l'internaute qui navigue sur le Site de IDELREMPLA sans avoir effectué de Demande ou proposé d'Offre, ou sans avoir créé d'Espace Personnel.

« **Utilisateur** » : désigne l'internaute qui a effectué une Demande, proposé une Offre ou s'est créé un Espace Personnel sur IDELREMPLA.FR, incluant le Cabinet ou le Remplaçant ;

ARTICLE 2. OBJET

Les CGUS fixent les conditions et modalités selon lesquelles IDELREMPLA fournit des Services aux Visiteurs et / ou aux Utilisateurs par l'intermédiaire de son Site.

En particulier, les CGUS précisent les conditions et les modalités selon lesquelles IDELREMPLA permet à des Cabinets et des Remplaçants de contacter des Cabinets et / ou des Remplaçants par l'intermédiaire de IDELREMPLA.FR.

IDELREMPLA agit comme un intermédiaire entre les Cabinets et les Remplaçants. Chaque Utilisateur – Cabinet comme Remplaçant – présente ses services (Offre ou Demande) par l'intermédiaire du Site. Chaque Utilisateur est seul responsable de la nature de l'Offre ou de la Demande qu'il publie via le Site. Chaque Utilisateur fait son affaire de présenter une Offre ou une Demande répondant aux critères des présentes Conditions. Chaque Utilisateur prend à sa responsabilité d'exercer une activité libérale conforme à la réglementation applicable. Chaque Utilisateur est seul responsable de la bonne exécution de ses obligations lui incombant à l'égard de sa profession.

IDELREMPLA n'est qu'un intermédiaire présentant les Offres et les Demandes. IDELREMPLA prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la qualité des Offres et des Demandes mais ne prend aucun engagement quant à leurs modalités d'exécution, ni n'intervient au moment de la conclusion d'un contrat (de travail, entretien d'embauche) entre les Utilisateurs ni au moment de l'exécution de ce contrat. La conclusion d'un Contrat se fait entre le Cabinet et le Remplaçant en dehors du Site et sans l'entremise d'IDELREMPLA. Tout litige relatif à l'exécution d'un Contrat relève de la responsabilité exclusive des Utilisateurs.

ARTICLE 3. CHAMP CONTRACTUEL

Les CGUS expriment l'intégralité de l'accord intervenu entre les Parties.

Les CGUS annulent et remplacent tout engagements, offres ou propositions, oraux ou écrits, antérieurs et relatifs au même objet. En cas de contradiction entre les CGUS et toute déclaration de IDELREMPLA sur le Site, il y a lieu de faire prévaloir les CGUS.

Les CGUS sont disponibles sur le Site d'une manière qui permette leur conservation et leur reproduction. Elles sont accessibles sur le Site par un lien cliquable intitulé « Conditions Générales d'Utilisation et de Services » et directement consultables.

ARTICLE 4. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

Les CGUS sont conclues, par principe, pour une durée indéterminée.

Par exception, les CGUS qui ont été acceptées par des Cabinets et des Remplaçants sont conclues pour une durée déterminée, précisée à l'article 5.8 des CGUS.

IDELREMPLA peut également mettre un terme aux CGUS dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 5.2.1.1, 6.8, 10.3, 12.2 et 16 des CGUS.

ARTICLE 5. RECHERCHE DE REMPLAÇANTS ET REMPLACEMENT

5.1. OBJECTIFS - ETAPES A SUIVRE

Le Service de recherche de remplaçants / remplacements, accessible sur IDELREMPLA.FR, permet de transmettre la candidature du Remplaçant à tout Cabinet qui proposerait un remplacement conforme aux critères du Remplaçant, et de transmettre l'offre du Cabinet à tout Cabinet ou Remplaçant qui proposera(en)t une candidature conforme aux critères du Cabinet, et ce, afin que les premiers contactent les derniers s'ils sont intéressés.

Pour ce faire, le Cabinet doit :

1. Créer son Espace Personnel.
2. Créer et Enregistrer une Demande.
3. Activer sa Demande.
4. Vérifier sa Demande
5. RENDRE VISIBLE SA DEMANDE. SEUL LE FAIT DE RENDRE VISIBLE SA DEMANDE ENTRAINE UNE OBLIGATION DE PAIEMENT TELLE QUE PREVUE A [L'ARTICLE 5.5 DES CGUS](#).

Pour ce faire, le Remplaçant doit :

1. Créer son Espace Personnel.
2. Créer et Enregistrer une Demande.
3. Activer sa Demande.
4. Vérifier sa Demande
5. S'INSCRIRE AU POOL DE REMPLACEMENT. SEUL LE FAIT DE S'INSCRIRE AU POOL DE REMPLACEMENT ENTRAINE UNE OBLIGATION DE PAIEMENT TELLE QUE PREVUE A [L'ARTICLE 5.5 DES CGUS](#). LA RECHERCHE DE REMPLACEMENT EST TOUTEFOIS ACCESSIBLE DES ACTIVATION DE LA DEMANDE, LE POOL ETANT UNE POSSIBILITE SUPPLEMENTAIRE FACULTATIVE.

5.2. CREATION DE LA DEMANDE

5.2.1. Formulaires à remplir.

5.2.1.1 Formulaire à remplir par le Cabinet. Le Cabinet crée une Demande via le formulaire réservé à sa situation et renseigne les informations suivantes :

- les caractéristiques du remplaçant souhaité(e),
- la date limite de remplacement au sein du Cabinet,
- le secteur géographique du remplacement et le descriptif de la ou des tournées le cas échéant ;
- le chiffre d'affaires journalier du Cabinet,
- le cas échéant, son profil et celui souhaité pour le Remplaçant,
- son identité ainsi que ses coordonnées. Il est précisé qu'un numéro de téléphone et un e-mail valides sont obligatoires pour pouvoir diffuser la Demande.
- son choix de diffuser sa Demande aux cabinets infirmiers
- son choix de diffuser sa Demande sous forme de petite annonce publique sur le site www.idelrempla.fr appelé « boost de diffusion »

Conformément à ce qui est mentionné à l'article 13 des CGUS, le Cabinet s'engage à créer une Demande cohérente au regard de la réalité du marché dans sa situation géographique. Il s'engage également à respecter toutes les dispositions applicables à sa Déontologie ainsi qu'aux critères du Code du Travail en matière d'embauche et de création d'une offre d'emploi, de quelque nature que ce soit. Toute contravention du Cabinet à l'une ou l'autre de ces dispositions entraînera la seule recherche de responsabilité du Cabinet.

A cet égard, IDELREMPLA avertit le Cabinet qu'une Demande n'a aucune chance d'aboutir dans les cas (non exhaustifs) énumérés ci-dessous :

- Le nombre d'infirmiers remplaçants souhaité est manifestement insuffisant dans le secteur recherché
- L'offre de remplacement est inexistante ou très réduite dans la région demandée.

IDELREMPLA ne prend aucun engagement quant au succès de la Demande de Remplacement du Cabinet, ni ne garantit qu'un Remplaçant postulera à l'Offre du Cabinet. IDELREMPLA ne prend en outre aucun engagement quant à la visibilité de la demande de Remplacement.

Une Demande est personnelle, nominative et possède une référence unique attribuée à l'Utilisateur personnellement. La Demande ne peut donc en aucun cas être utilisée par un autre Utilisateur.

Il est strictement interdit au Cabinet de faire mention de numéros de téléphone, emails ou tout type de coordonnées qui ne sont pas autorisés dans la description des Demandes, ceci afin de préserver la sécurité de la plateforme et de protéger les membres de tout spam, usurpation d'identité ou démarchage commercial. Un texte d'information est présent sur le formulaire de création de Demande permettant au Cabinet de diffuser sa Demande sous forme de petite annonce publique appelé « boost de diffusion ». **Le Cabinet reconnaît avoir été informé et accepte sans réserve que toute publication ou Demande qu'il publie faisant mention de numéros de téléphone, emails ou tout autre type de coordonnées entraînera la suspension de son compte sur tous les services de la plateforme sans préavis.**

5.2.1.2 Formulaire à remplir par le Remplaçant. Le Remplaçant crée une Demande via le formulaire réservé à sa situation et renseigne les informations suivantes :

- Les caractéristiques du remplacement souhaité(e),
- La date limite de disponibilité du Remplaçant,
- Le secteur géographique du remplacement et le descriptif de la ou des tournées,
- Le chiffre d'affaire journalier souhaité,
- Le cas échéant, son profil et celui souhaité pour le Cabinet,
- Son identité ainsi que ses coordonnées ; il est précisé qu'un numéro de téléphone et un e-mail valides sont obligatoires pour pouvoir diffuser la Demande.
- La possession de ses autorisations de remplacement libéral à jour, la possession de son diplôme d'état d'infirmier
- La reconnaissance de ne pas être interdit d'exercer la profession infirmière.

Conformément à ce qui est mentionné à l'article 13 des CGUS, le Remplaçant s'engage à créer une Demande cohérente au regard de la réalité du marché dans sa situation géographique. Il s'engage en outre à disposer de toutes les autorisations requises et dégage la responsabilité du Cabinet et d'IDELREMPLA Pour toute information tronquée, erronée ou mensongère fournie(s) lors de sa demande.

A cet égard, IDELREMPLA avertit le Remplaçant qu'une Demande n'a aucune chance d'aboutir dans les cas (non exhaustifs) énumérés ci-dessous :

- Le nombre de cabinets infirmiers installés recherchés est manifestement insuffisant dans le secteur recherché
- L'offre de remplacement est inexistante ou très réduite dans la région demandée.

IDELREMPLA ne prend aucun engagement quant au succès de la Demande du Remplaçant, ni ne garantit qu'un Remplaçant trouvera une offre de Cabinet qui lui correspond. IDELREMPLA ne prend en outre aucun engagement quant à la visibilité du profil du Remplaçant.

Une Demande est personnelle, nominative et possède une référence unique attribuée à l'Utilisateur personnellement. La Demande ne peut donc en aucun cas être utilisée par un autre Utilisateur.

5.2.2. Mot de passe. Le Cabinet et le Remplaçant doivent également choisir un mot de passe qui leur permettra

- D'accéder à leur Espace Personnel. IDELREMPLA recommande que ce mot de passe soit suffisamment robuste et comprenne au moins huit (8) caractères, une (1) majuscule, une (1) minuscule, une (1) lettre et un (1) chiffre.

LE CABINET ET LE REMPLAÇANT SONT SEULS RESPONSABLES DE LA SECURITE DE LEURS IDENTIFIANTS. ILS S'ENGAGENT A LES GARDER CONFIDENTIELS ET A NE LES COMMUNIQUER A AUCUN TIERS. ILS S'ENGAGENT A NE PAS SOLLICITER, RECUEILLIR OU UTILISER LE MOT DE PASSE D'UN AUTRE UTILISATEUR POUR ACCÉDER A L'ESPACE PERSONNEL DE CES DERNIERS.

En cas de perte ou de vol de ses identifiants, le Cabinet et/ou le Remplaçant doit prendre contact sans délais avec IDELREMPLA, ce dernier ne pouvant être tenu pour responsable de toute perte ou vol des identifiants du Cabinet et/ou du Remplaçant.

5.2.3. Demande unique et nominative. Chaque Demande est nominative et possède un numéro unique. Elle ne peut en aucun cas être utilisée par un autre Cabinet ou Remplaçant.

Le Cabinet et le Remplaçant s'interdisent expressément de fournir leurs codes d'accès à un tiers ou de permettre l'usage de leur compte par un Cabinet et/ou Remplaçant n'ayant pas conclu de contrat ou n'ayant pas souscrit à l'offre de services d'IDELREMPLA. En cas de contravention à cette disposition, IDELREMPLA se réserve le droit de facturer le Cabinet/le Remplaçant pour une utilisation complémentaire et/ou de résoudre de plein droit, sans versement d'indemnités et sans préavis, le présent Contrat.

5.3. ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE ET CREATION DE L'ESPACE PERSONNEL

Le Cabinet et le Remplaçant enregistrent leur Demande. La Demande est sauvegardée dans l'Espace Personnel du Cabinet ou du Remplaçant créé automatiquement.

IDELREMPLA confirme l'enregistrement de la Demande et la création de l'Espace Personnel par mail à l'adresse renseignée par le Cabinet / Remplaçant (article 5.2.1. des CGUS)

Le Cabinet et le Remplaçant peuvent se connecter à leur Espace et revenir sur leur Demande à tout moment, notamment pour la mettre à jour ou la compléter.

Le Cabinet peut créer un nombre illimité de Demande dans la limite de son accès au service en terme de durée (article 5.8 des CGUS).

5.4. VERIFICATION DE LA DEMANDE

Avant d'activer leur Demande, c'est-à-dire de la valider définitivement, le Cabinet ou le Remplaçant sont tenus de vérifier leurs informations et Données Personnelles qu'ils ont saisies et si nécessaire, de les corriger et / ou les compléter.

Toutefois, les Données Personnelles et informations pourront être modifiées ultérieurement quand bien même la Demande serait activée.

Le Cabinet et le Remplaçant s'engagent à ce que les informations et Données Personnelles fournies soient exactes. ILS S'ENGAGENT ÉGALEMENT A NE PAS USURPER L'IDENTITE OU LA QUALITE D'UN TIERS.

LE CABINET ET LE REMPLAÇANT SONT SEULS RESPONSABLES DES CONSEQUENCES POUVANT RESULTER DE LA FOURNITURE D'INFORMATIONS ET / OU DONNEES ERRONEES, OBSOLETES, INCOMPLETES ET / OU MENSONGERES, TELLES QUE PAR EXEMPLE, L'IMPOSSIBILITE DE DIFFUSER SA DEMANDE AUPRES DU CABINET OU DU REMPLAÇANT OU LA RECEPTION D'OFFRES INADAPTEES A SES BESOINS ET CRITERES.

5.5. ACTIVATION DE LA DEMANDE

5.5.1. La Demande du Cabinet est visible une fois son prix payé.

5.5.1.1. Prix pour le Cabinet. Le prix s'entend pour une Demande unique (ci-après le « **Prix** »), étant précisé que le Cabinet est libre de modifier certains critères (article 5.4 des CGUS) et de créer des nouvelles offres, sans que cela ne constitue une nouvelle Demande.

Le paiement intervient **UNE (1) SEULE FOIS** par Demande activée. Aucun autre paiement complémentaire ne sera demandé par la suite à l'Utilisateur.

Le prix correspond au prix du Service de recherche de remplaçants ([article 5 des CGUS](#)) et ne constitue pas en revanche une commission touchée par ou due à IDELREMPLA, ce dernier intervenant uniquement en qualité de prestataire de services.

Tarifs standard applicable depuis le 16 février 2023	29 € TTC / Demande (offre IDELSTART) Vingt-neuf euros toutes taxes comprises par Demande
Tarifs standard applicable depuis le 16 février 2023	59 € TTC / Demande (offre IDELPRO) Cinquante-neuf euros toutes taxes comprises par Demande

Tarifs standard applicable depuis le 16 février 2023	119 € TTC / Demande (offre IDELREMPLA) Cent dix-neuf euros toutes taxes comprises par Demande
---	---

IDELREMPLA se réserve la possibilité de modifier le Prix à tout moment. Dans ce cas, le Prix applicable est celui figurant dans les CGUS au moment de l'activation de la Demande par le Cabinet.

IDELREMPLA NE TOUCHE AUCUNE COMMISSION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

5.5.2. La Demande du Remplaçant est visible une fois activée.

5.5.2.1. Prix pour le Remplaçant. Le prix s'entend pour une Demande unique (ci-après le « **Prix** »), étant précisé que le Remplaçant est libre de modifier certains critères (article 5.4 des CGUS), sans que cela ne constitue une nouvelle Demande. Seuls les Remplaçants souhaitant être mis en avant auprès des Cabinets dans le cadre de l'offre du pool de remplacement doivent effectuer un paiement. **POUR TOUS LES AUTRES REMPLAÇANTS IDELREMPLA EST UN SERVICE GRATUIT.**

Le paiement intervient **UNE (1) SEULE FOIS** par Demande activée exclusivement concernant l'offre du pool. Aucun autre paiement complémentaire ne sera demandé par la suite à l'Utilisateur.

Le prix correspond au prix du Service de recherche de Remplacements (article 5 des CGUS) et ne constitue pas en revanche une commission touchée par ou due à IDELREMPLA.

Tarifs standard applicable depuis le 16 février 2023	19,90 € TTC / Demande Dix-neuf euros et quatre-vingt dix centimes toutes taxes comprises par Demande

IDELREMPLA se réserve la possibilité de modifier le Prix à tout moment. Dans ce cas, le Prix applicable est celui figurant dans les CGUS au moment de l'activation de la Demande par le Cabinet.

IDELREMPLA NE TOUCHE AUCUNE COMMISSION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

5.5.3. Absence de frais. Le Cabinet et le Remplaçant sont uniquement tenus de payer le Prix, à l'exclusion de tous frais, et notamment de frais d'intermédiaires (ex. frais d'agence) qui pourraient être appliqués par IDELREMPLA pour services complémentaires requis par l'Utilisateur et après accord préalable de ce dernier.

5.5.4. Paiement de la Demande. Le paiement s'effectue au moment choisi par l'Utilisateur. Le prix est payé en une (1) seule fois. Les Services fournis par IDELREMPLA ne constituent **PAS** un abonnement renouvelable de manière automatique.

Le seul moyen de paiement autorisé est la carte bancaire, via l'outil de paiement proposé par le prestataire de IDELREMPLA. Ce Prestataire de paiement intervient en qualité de responsable de traitement des données de paiement des Utilisateurs, IDELREMPLA n'ayant pas accès aux données de paiement de ces derniers.

IDELREMPLA se réserve toutefois la possibilité de faire évoluer les moyens de paiement utilisés.

Chaque paiement fait l'objet d'une facture disponible dans l'Espace Personnel du Cabinet ou du Remplaçant sur la plateforme. Chaque facture peut être envoyée par courriel au Cabinet ou au Remplaçant par demande écrite faite par courriel.

5.6. TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les Demandes payées en ligne par carte bancaire sont visibles immédiatement auprès des Cabinets ou des Remplaçants dans la limite de :

- 1000 kilomètres pour les Cabinets et les Remplaçants
- 90 kilomètres pour les Remplaçants membres du pool.

Si le Cabinet en a expressément fait la demande, IDELREMPA peut également transmettre sa Demande à des agences qui proposent un remplaçant répondant à ses critères et besoins.

5.7. RENONCIATION AU DROIT DE RETRACTATION

Les Cabinets et les Remplaçants étant des professionnels souscrivant aux Services dans le cadre et pour les besoins de leur profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

5.8. DUREE

5.8.1. Demande des Cabinets ayant souscrits à l'offre IDELSTART. La Demande est diffusée par IDELREMPA auprès des Remplaçants instantanément à compter du paiement de la Demande dans la limite de trente (30) jours, la Demande étant désactivée par IDELREMPA une fois ce délai expiré.

5.8.2. Demande des Cabinets ayant souscrits à l'offre IDELPRO. La Demande est diffusée par IDELREMPA auprès des Remplaçants instantanément à compter du paiement de la Demande dans la limite de quatre (4) mois, la Demande étant désactivée par IDELREMPA une fois ce délai expiré.

5.8.3. Demande des Cabinets ayant souscrits à l'offre IDELREMPA. La Demande est diffusée par IDELREMPA auprès des Remplaçants instantanément à compter du paiement de la Demande dans la limite de six (6) mois, la Demande étant désactivée par IDELREMPA une fois ce délai expiré. LE CABINET PEUT TOUTEFOIS REACTIVER SA DEMANDE DE REMPLAÇANT AUTANT DE FOIS QU'IL LE SOUHAITE, EN SE RENDANT SUR SON ESPACE, DANS LA LIMITE D'UN DELAI DE DOUZE (12) MOIS, MOYENNANT LE PAIEMENT DU PRIX DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 5.5.

5.8.4. Demande des Remplaçants du pool. La Demande est diffusée par IDELREMPA auprès des Cabinets instantanément à compter du paiement de la Demande dans la limite de quatre (4) mois, la Demande étant désactivée par IDELREMPA une fois ce délai expiré. LE REMPLAÇANT NE PEUT ACTIVER QU'UNE SEULE FOIS SA DEMANDE POUR LA DUREE DE QUATRE MOIS SUSMENTIONNE.

5.8.5. Demande des Remplaçants. La Demande est diffusée par IDELREMPA auprès des Cabinets instantanément à compter de l'activation de la Demande dans la limite de six (6) mois, la Demande étant désactivée par IDELREMPA une fois ce délai expiré. LE REMPLAÇANT PEUT TOUTEFOIS REACTIVER SA DEMANDE DE REMPLACEMENT AUTANT DE FOIS QU'IL LE SOUHAITE, EN SE RENDANT SUR SON ESPACE, DANS LA LIMITE D'UN DELAI DE DOUZE (12) MOIS, MOYENNANT LE PAIEMENT DU PRIX DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 5.5.

En tout état de cause, le Cabinet / Remplaçant est libre de supprimer sa Demande et son Espace à tout moment, à partir de leur Espace.

LA SUPPRESSION DE L'ESPACE EST DEFINITIVE. LE CABINET ET LE REMPLAÇANT DOIVENT ATTENDRE UN DELAI DE 30 JOURS POUR CREER UN NOUVEL ESPACE AVEC LEUR ADRESSE EMAIL.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS QUANT A L'USAGE DES SERVICES

6.1. Caractère exact, complet et véridique des Informations et Données Personnelles.

Le Cabinet / Remplaçant s'engage à ce que les informations et Données Personnelles fournies soient exactes, complètes et mises à jour.

En particulier, les photos et descriptifs du remplacement doivent être conformes à la réalité et ne concerner que le remplacement en question.

LE CABINET / REMPLAÇANT S'ENGAGE A NE PAS USURPER L'IDENTITE OU LA QUALITE D'UN TIERS. IL EST SEUL RESPONSABLE DES CONSEQUENCES POUVANT RESULTER DE LA FOURNITURE D'INFORMATIONS ERRONEES, OBSOLETEES, INCOMPLETES ET / OU MENSONGERES.

6.2 Caractère pertinent des Informations et Données Personnelles.

Les informations et Données Personnelles fournies et notamment les différents descriptifs complétés doivent être pertinents au regard de l'objectif du présent Service. Le Cabinet / Remplaçant s'interdit ainsi de publier des termes :

- A caractère diffamatoire, injurieux, insultant, obscène, offensant, violent, incitant à la violence, à caractère politique, raciste, xénophobe, incitant à la haine raciale ou la haine à l'égard de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap,
- faisant l'apologie des crimes contre l'humanité :
- incitant à la commission d'actes de terrorisme et à leur apologie,
- ayant un caractère violent ou pornographique, touchant à la pornographie infantile ou portant atteinte à la dignité humaine, et
- de manière générale, tout terme qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public ou bonnes mœurs.

Le compte de tout Utilisateur pourra être supprimé, sans préavis ni versement d'indemnité, en cas de contravention aux présentes dispositions.

Toutefois, IDELREMPLA n'effectue qu'un contrôle a Posteriori des Demandes, en conséquence de quoi sa responsabilité ne pourrait être recherchée pour toute Demande ne répondant pas aux critères évoqués ci-dessus.

6.3. Qualité du remplacement.

Le Cabinet / Remplaçant s'engage à mettre à disposition un remplacement ou une candidature conforme, sans autre frais de quelque nature que ce soit. A DEFAULT, IDELREMPLA SE RESERVE LA POSSIBILITE DE SUSPENDRE MOMENTANEMENT OU SUPPRIMER DEFINITIVEMENT L'ACCES DU CABINET / REMPLAÇANT A SON ESPACE PERSONNEL DANS LES CONDITIONS POSEES A L'ARTICLE 6.8. DES CGUS.

Il s'engage également à respecter toutes les dispositions applicables à sa Déontologie ainsi qu'aux critères du Code du Travail en matière d'embauche et de création d'une offre d'emploi, de quelque nature que ce soit. Toute contravention du Cabinet à l'une ou l'autre de ces dispositions entrainera la seule recherche de responsabilité du Cabinet.

6.4. Exclusions.

Le Cabinet / Remplaçant s'engage à ne pas travailler pour un professionnel de l'emploi (agence de placement, société d'intérim...).

6.5. Garanties

LE CABINET GARANTIT A IDELREMPA DISPOSER D'UN NUMÉRO DE SIRET VALIDE ET DES AUTORISATIONS NECESSAIRES A JOUR ET NE PAS ÊTRE FRAPPE D'INTERDICTION D'EXERCER LA PROFESSION D'INFIRMIERE SUR LE REMPLACEMENT OBJET DE SON OFFRE SUR IDELREMPA.FR. A DEFAUT, LE CABINET GARANTIT IDELREMPA CONTRE TOUT EVENTUEL RECOURS DE TIERS. LE REMPLAÇANT S'ENGAGE A RECUEILLIR LES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR AGIR SUR IDELREMPA.FR. A DEFAUT, IL GARANTIT IDELREMPA CONTRE TOUT EVENTUEL RECOURS DE TIERS.

Le Cabinet et le Remplaçant sont seuls responsables de leurs obligations à titre comptable et fiscal et dégagent la responsabilité d'IDELREMPA à ce titre.

6.6 Consultation des candidatures

Une fois son Offre créée, le Cabinet / Remplaçant a accès, via son Espace Personnel, aux informations et Données Personnelles de tous les Cabinets ou Remplaçants disponibles et dont les critères et besoins renseignés dans la Demande correspondent à ceux renseignés dans l'Offre. Le Cabinet / Remplaçant reçoit par email chaque nouvelle Demande conforme à son Offre.

IDELREMPA dans le cadre de son service est tenu de diffuser les coordonnées du Cabinet / Remplaçant au Cabinet / Remplaçant uniquement pour les besoins de la mise en relation. Il revient au Cabinet qui serait intéressé par un Cabinet ou un Remplaçant de le contacter et d'en faire un usage strictement réservé à celui de la simple prise de contact. IDELREMPA NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE L'USAGE ABUSIF QUI POURRAIT ÊTRE FAIT DES MAILS ET NUMEROS DE TELEPHONES PRESENTS SUR LA PLATEFORME. POUR LE BON DEROULEMENT DU SERVICE, LES UTILISATEURS SONT INFORMES DE SIGNALER TOUT ABUS A L'ADRESSE contact@IDELREMPA.FR EN PRECISANT L'ADRESSE EMAIL LE NOM OU LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CONCERNE.

LE CABINET / REMPLAÇANT LORSQU'IL CHOISIT LES CABINETS OU REMPLAÇANTS QU'IL SOUHAITE CONTACTER S'ENGAGE A NE PRATIQUER AUCUNE DISCRIMINATION QUELLE QU'ELLE SOIT.

6.7 Publication de l'offre sur les sites partenaires

Le Cabinet / Remplaçant accepte que IDELREMPA puisse représenter et / ou reproduire son Offre, de façon totale ou partielle (caractéristiques, descriptifs, photos ...) sur des Sites d'annonces de remplacement de partenaires afin de renforcer la promotion de l'Offre. IDELREMPA S'ENGAGE A CE QUE LES COORDONNEES DU CABINET OU DU REMPLAÇANT NE SOIENT JAMAIS DIVULGUEES SUR CES SITES.

6.8 Suppression de l'espace et de l'offre

Le Cabinet / Remplaçant peut choisir de supprimer son Espace Personnel et / ou son Offre à tout moment via son Espace Personnel.

IDELREMPA se réserve, par ailleurs, la possibilité de suspendre momentanément ou supprimer définitivement, sans notification préalable du Cabinet ou du Remplaçant, et sans que cela ne puisse lui être reproché, l'accès à et / ou l'Espace et / ou l'Offre du Cabinet ou du Remplaçant, en cas de manquement aux CGUS.

Est considéré comme un manquement, le fait pour le Cabinet ou le Remplaçant de :

- créer un Espace et / ou une Offre alors qu'il n'y serait pas autorisé par les CGUS (article 5.2.3. et 6.3. des CGUS)
- créer une Offre dont les informations et / ou Données Personnelles seraient mensongères et non conformes à la réalité (article 6.2. des CGUS),
- créer une Offre dont les informations et / ou Données Personnelles seraient non pertinentes (article 6.3. des CGUS),
- proposer un remplacement non conforme au regard de l'article 6.4. des CGUS,
- ne pas disposer, selon les cas, d'un numéro de SIRET ou des autorisations nécessaires pour utiliser IDELREMPLA.FR (article 6.5. des CGUS),
- discriminer les Cabinets ou les Remplaçant (article 6.6. des CGUS).
- faire mention de numéros de téléphone, emails ou tout type de coordonnées dans la rubrique petites annonces publiques appelée « boost de diffusion » (article 5.2.1.1 des CGUS)

ARTICLE 7. PARTENARIATS

7.1. Généralités. IDELREMPLA entretient des partenariats avec des professionnels pour que ces derniers proposent aux Utilisateurs des services en lien avec le remplacement à des tarifs préférentiels. Les partenaires proposés aux Utilisateurs sont indiqués sur IDELREMPLA.FR et varient en fonction de la qualité de l'Utilisateur (ex. Cabinet ou Remplaçant). Les Utilisateurs peuvent les contacter à partir de leur Espace Personnel.

IDELREMPLA ne communique les Données Personnelles des Utilisateurs à ses partenaires qu'à partir du moment où les Utilisateurs ont expressément souhaité être mis en contact avec eux (ex. demande d'informations ou de devis). CHAQUE PARTENAIRE S'EST ENGAGE CONTRACTUELLEMENT AVEC IDELREMPLA A NE PAS REVENDRE LES COORDONNEES DES UTILISATEURS.

IDELREMPLA ne prend aucun engagement quant à la qualité des prestations effectuées par ses Partenaires. Ainsi, tout litige né entre un Utilisateur et un Partenaire lié à l'exécution des services de ce dernier, est de la responsabilité exclusive du Partenaire.

La liste des partenaires à la disposition des Utilisateurs est susceptible d'évoluer à la libre discrétion de IDELREMPLA. Certains partenaires peuvent ainsi être ajoutés et / ou supprimés, sans que cela ne puisse être reproché à IDELREMPLA.

L'Utilisateur n'a pas pour obligation de faire appel à un partenaire et décide seul de le faire. Ainsi, la responsabilité de IDELREMPLA ne saurait être engagée, directement ou indirectement, dans les relations entre ses Utilisateurs et ses partenaires.

ARTICLE 8. CONTENUS REDACTIONNELS

IDELREMPLA met à disposition des Visiteurs et des Utilisateurs des textes, communiqués, études et articles en lien avec la profession infirmière et notamment le remplacement infirmier libéral (ci-après les « Contenus IDELREMPLA »).

Les Contenus IDELREMPLA peuvent être :

- publiés sur le Site IDELREMPLA.FR, et le cas échéant être uniquement accessibles à partir d'un Espace Personnel, ou
- être adressés par IDELREMPLA dans le cadre sa newsletter, étant précisé que la newsletter adressée aux Utilisateurs varie en fonction de leur qualité.

Les Visiteurs et Utilisateurs du Site sont autorisés à reproduire gratuitement dans leurs articles, et notamment sur leur site internet, les Contenus IDELREMPLA à condition de mentionner la source www.idelrempla.fr et de renvoyer vers IDELREMPLA.FR grâce à un lien hypertexte. Les Utilisateurs et Visiteurs s'engagent en outre à respecter les dispositions relatives à la Propriété intellectuelle, évoquées à l'article 10 des présentes Conditions.

ARTICLE 9. ASSISTANCE

Le Visiteur ou l'Utilisateur contacte IDELREMPLA pour tout renseignement, demande d'assistance, question sur un droit, réclamation à l'adresse contact@idelrempla.fr.

IDELREMPLA s'engage à répondre au Visiteur ou à l'Utilisateur sous 48 (quarante-huit) heures de la réception du mail, hors week-end et jours fériés.

IDELREMPLA se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes de contact qui seraient abusives au regard de leur fréquence, de leur quantité et / ou de leur objet, sans que cela ne puisse lui être reproché.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1. IDELREMPLA est titulaire des droits de propriété industrielle sur ses dénominations sociales, marques nominatives ou figuratives, enseignes, nom commercial, signes, adresses internet ou autres signes distinctifs (ci-après désignés « **Signes Distinctifs** »).

IDELREMPLA est également propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur son Site ainsi que sur tous les éléments accessibles sur son Site et notamment les Contenus, textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels.

L'ensemble des textes, posts, contenus rédactionnels (article 8) et pages de ce site sont et restent la propriété exclusive de IDELREMPLA ; de même que le site lui-même, son organisation, ses fonctionnalités, sa structure, son design, ou plus généralement les choix éditoriaux effectués. L'usage du site n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle quelle qu'elle soit. Toute représentation ou reproduction de ces contenus, hors cas prévus par la loi (ex: droit de citation), ou aux conditions ci-après définies, sont strictement interdits et constituent une contrefaçon. L'éditeur consent évidemment à l'utilisateur un droit d'usage et d'accès au site à titre gratuit, personnel, non exclusif et non-transférable, en contrepartie de l'acceptation de ces conditions d'utilisation. Dans ce cadre, l'utilisateur a le droit de reproduire le contenu de ce site sur son navigateur afin de consultation immédiate et directe par ses soins (ce qui exclut l'usage de tout robot par exemple programmé pour archiver le site). Ce droit est consenti pour un usage exclusivement professionnel. Toute reproduction pour mise à disposition ou rediffusion totale ou partielle de ces contenus, auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit est prohibée et constitue une contrefaçon. Les contenus du site ne peuvent être téléchargés, transmis, diffusés, modifiés, copiés, traduits, vendus, loués, exploités, édités, publiés, distribués, modifiés, supprimés, altérés, décompilés, désassemblés, en tout ou partie, sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du Site, ainsi que des Signes Distinctifs détenus par IDELREMPLA, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite sauf autorisation écrite préalable de IDELREMPLA, et sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives à la contrefaçon.

10.2. Enfin, le contenu du Site ainsi que les Demandes et Offres collectées par IDELREMPLA constituent ensemble une base de données au sens de l'article L. 112-3 du Code de la propriété intellectuelle (ci-après la « **Base de données** »).

IDELREMPLA est le producteur de cette Base de données conformément aux articles L.341-1 et suivants de ce même code. En effet, IDELREMPLA a, de sa propre initiative, investi et continue d'investir des moyens humains, matériels et financiers conséquents pour :

- constituer le contenu de cette Base de données,
- vérifier son contenu en vue d'assurer sa fiabilité, au moment de la constitution de Base de données mais aussi pendant son fonctionnement,
- présenter le contenu de la Base de données afin de conférer à cette dernière sa fonction de traitement de l'information, en consacrant notamment des investissements

à la disposition systématique ou méthodique des éléments contenus dans la Base de données ainsi qu'à l'organisation de leur accessibilité individuelle.

Ainsi et conformément aux dispositions relatives aux droits des producteurs de bases de données du Code de la propriété intellectuelle, il est interdit au Visiteur et / ou à l'Utilisateur :

- d'extraire par transfert permanent ou temporaire la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base de données de IDELREMPA, sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- de réutiliser la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base de données par la mise à disposition du public à des fins notamment de prospection commerciale ;
- d'extraire ou de réutiliser à répétition ou de manière systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles des contenus de la Base de données de IDELREMPA, lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales de cette Base de données ;
- d'exploiter commercialement auprès de tiers ses droits d'accès à son Espace Personnel.

Toute utilisation non conforme du Visiteur et / ou de l'Utilisateur sera poursuivie par IDELREMPA conformément aux dispositions susmentionnées.

10.3. IDELREMPA SE RESERVE ÉGALEMENT LA POSSIBILITE DE SUSPENDRE MOMENTANEMENT OU DE SUPPRIMER DEFINITIVEMENT, SANS NOTIFICATION PREALABLE DE L'UTILISATEUR, L'ACCES DE CE DERNIER A SON ESPACE PERSONNEL, VOIRE SON ESPACE, SON OFFRE ET / OU SA DEMANDE, SANS NOTIFICATION PREALABLE, EN CAS DE VIOLATION DU PRÉSENT ARTICLE 10 OU DE TOUTE DISPOSITION EVOQUEES AUX CONDITIONS. L'EXERCICE DE CETTE FACULTE NE POURRA LUI ÊTRE REPROCHE NI DONNER LE DROIT AU VERSEMENT D'INDEMNITES COMPENSATRICES.

ARTICLE 11. DONNEES PERSONNELLES

IDELREMPA utilise les Données Personnelles des Visiteurs et des Utilisateurs en tant que Responsable de Traitement et à ce titre, s'engage à respecter la Réglementation Applicable.

IDELREMPA utilise ainsi les Données Personnelles des Utilisateurs afin de :

- Limiter et sécuriser les accès à leur Espace Personnel ;
- Leur adresser des notifications en lien avec leur Espace et avec les Services de recherche d remplacements et / ou de recherche de Cabinets ou de Remplaçants ;
- Le cas échéant, recevoir le paiement de la Demande et transmettre cette dernière à de Cabinets et / ou des Remplaçants ;
- Répondre aux demandes de contact et d'assistance, aux réclamations ;
- Adresser des questionnaires de satisfaction en lien avec les Services ;
- Adresser sa newsletter ;
- Prévenir les fraudes en assurant un suivi des connexions des Utilisateurs ;

IDELREMPA peut également utiliser les Données Personnelles des Visiteurs afin de répondre à leur demande de contact et / ou d'assistance, et / ou pour leur adresser sa newsletter.

Enfin, les Données Personnelles des Visiteurs et / ou des Utilisateurs peuvent être utilisées dans le cadre du dépôt de cookies.

Le responsable du traitement des données est Benoit Sartre. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation

applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Responsable de traitement s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Utilisateur à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Utilisateur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : contact@idelrempla.fr.

En cas de réclamation, l'Utilisateur peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles d'IDELREMPLA et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le Visiteur ou l'Utilisateur peut contacter IDELREMPLA ou consulter la Politique d'Utilisation des Données Personnelles ainsi que la Politique Cookies disponibles sur les Site pour en savoir plus sur la gestion de ses Données Personnelles ou sur ses droits.

ARTICLE 12. NOTIFICATION

12.1. NOTIFICATION OBLIGATOIRE SELON L'ARTICLE 6. I. 7 DE LA LOI DU 21 JUIN 2004

En application de l'article 6. I. 7 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (n°2004-575), l'Utilisateur doit porter à la connaissance de IDELREMPLA tout message faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale, touchant à la pornographie infantile, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité humaine et qui seraient publiés, diffusés et / ou téléchargés sur le Site.

12.2. CONTENU SUSCEPTIBLE D'ETRE ILLICITE

Le Visiteur ou l'Utilisateur qui estimerait que du contenu publié sur les Site est susceptible d'être inexact, voire illicite, ayant un caractère injurieux ou diffamatoire, est invité à déposer une notification.

La notification prend la forme d'un email adressé à IDELREMPLA à l'adresse contact@idelrempla.fr ou une lettre recommandée avec accusé de réception. Les coordonnées de IDELREMPLA sont indiquées à l'article 1er des CGUS.

Dans cette notification, le Visiteur ou l'Utilisateur décline ses noms, prénoms, adresse et la description des faits litigieux.

La notification doit comprendre la description des faits litigieux et leur localisation précise dans le Site, les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits.

Dans la mesure du possible, le Visiteur ou l'Utilisateur doit transmettre la copie de la correspondance adressée à l'auteur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur(e) n'a pu être contacté(e).

IDELREMPLA s'engage à réagir promptement à toute notification d'un Visiteur ou Utilisateur faite dans les formes et à première vue fondée.

IDELREMPLA veillera à préserver l'anonymat de l'auteur(e) mis en cause, tout en se réservant la faculté d'engager contre lui / elle les mesures utiles, à commencer par :

- La résiliation des CGUS, sans notification préalable ;
- Le cas échéant, la suppression de ses accès à son Espace Personnel, de son Espace, de sa Demande et / ou son Offre, sans notification préalable et sans que cela ne puisse lui être reproché.

ARTICLE 13. RESPONSABILITE

IDELREMPLA est tenue par une obligation de moyens au titre de la disponibilité de son Site, la sécurité de l'accès à l'Espace Personnel et celle des Données Personnelles.

IDELREMPLA ne garantit pas que le Site soit exempt d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu. En effet, en vue d'assurer la maintenance technique du Site et / ou corriger des anomalies, leur accès pourra être interrompu ponctuellement par IDELREMPLA.

En outre, le Visiteur ou l'Utilisateur est seul responsable de l'état de ses connaissances techniques et de ses compétences pour utiliser le Site, ainsi que de son environnement informatique.

De la même manière, IDELREMPLA est tenue par une obligation de moyens au titre de la mise en relation des Cabinets ou Remplaçants et des Cabinets ou Remplaçants sur IDELREMPLA.FR.

En effet, si IDELREMPLA met tout en œuvre pour que son Site soit utilisé par le plus grand nombre d'Utilisateurs possible, la mise en relation effective d'un Cabinet ou d'un Remplaçant avec un Cabinet dépendra :

- des Utilisateurs eux-mêmes, et plus précisément :
- des Informations et Données Personnelles qu'ils auront renseignées dans leur Demande ou Offre. Ainsi, il se peut qu'une Demande ne corresponde à aucune Offre et inversement. EN AUCUN CAS IDELREMPLA NE S'ENGAGE SUR UN NOMBRE DE CONTACTS (MAIL, TELEPHONE) PAR LE CABINET OU LE REMPLAÇANT, NI SUR UN NOMBRE DE CANDIDATURES DE CABINETS OU DE REMPLAÇANTS.
- du réalisme de la Demande par rapport au marché de l'emploi (ex. la demande de remplaçant ne doit pas être effectuée dans des endroits ou des villes isolées dépourvus de professionnels infirmiers)
- de la qualité de la Demande (ex. des informations sur le profil ou le curriculum vitae apportées) et de l'Offre (ex. offres de remplacement).
- du marché de l'emploi. L'offre de remplacement peut ainsi être inexistante ou très réduite dans le secteur demandé.

Ces critères ne sont en effet pas maîtrisés par IDELREMPLA.

La responsabilité de IDELREMPLA ne saurait être engagée, directement ou indirectement, dans les relations entre les Utilisateurs (ex. insolvabilité d'un Cabinet, etc.).

Enfin, les liens hypertextes mis en place sur le Site en direction d'autres ressources présentes sur le réseau Internet, ne sauraient engager la responsabilité de IDELREMPLA.

ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

Les Parties sont dégagées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

SI UN CAS DE FORCE MAJEURE SE POURSUIT AU-DELA D'UNE DUREE DE DEUX (2) MOIS A COMPTER DE CETTE INFORMATION, LES CGUS PEUVENT ETRE RESOLUES DE PLEIN DROIT, SANS INDEMNITE, PAR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES PAR L'ENVOI D'UNE LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION.

ARTICLE 15. CLAUSE GENERALE

15.1. Dans l'hypothèse où une disposition des CGUS serait considérée comme nulle, invalide ou inapplicable, par une loi, un règlement ou une décision de justice définitive, elle sera réputée non écrite et les autres dispositions du Contrat garderont toute leur force et leur portée.

15.2. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une disposition des CGUS ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette disposition à l'avenir.

15.3. Pour les besoins de l'exécution des CGUS, IDELREMPLA fait élection de domicile à l'adresse mentionnées à l'article 1.

15.4. Les CGUS sont rédigées en langue française. Dans l'hypothèse où elles seraient traduites dans plusieurs autres versions linguistiques, seule la version en langue française fera foi.

15.5. Les CGUS sont soumises à la loi française.

ARTICLE 16. RESOLUTION

16.1 Manquement d'une Partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties de ses obligations expressément prévues aux Conditions et notamment en cas de non-paiement du Prix par l'Utilisateur, le contrat pourra être résolu au gré d'IDELREMPLA.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit trente (30) jours après l'envoi et la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

16.2 Dispositions en cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

ARTICLE 17. REGLEMENT DES LITIGES

17.1. REGLEMENT AMIABLE

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes. A ce titre, la partie qui souhaite mettre en jeu la procédure amiable de conciliation devra notifier à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, son intention de mettre en jeu ladite procédure en précisant les difficultés d'application rencontrées ou les manquements constatés.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord amiable sous un délai de trente (30) jours calendaires suivant la première notification, chacune d'entre elles recouvrera sa pleine liberté d'action.

17.2. MEDIATION

L'Utilisateur peut, en cas de litige et s'il le souhaite, recourir à une médiation conventionnelle éventuellement auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple).

L'Utilisateur peut accéder à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges de consommation prévu par le règlement (UE) n°524/2013 du 21 mai 2013 en cliquant ici.

En cas d'échec de la médiation ou si l'Utilisateur ne souhaite pas y recourir, il demeure libre de soumettre le litige aux tribunaux compétents.

17.3. JURIDICTION COMPETENTE

A défaut de parvenir à une résolution amiable malgré les diligences entreprises, tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation, à la validité et à la résolution des Conditions sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel du siège social d'IDELREMPLA.